



## COMITE SYNDICAL

SEANCE DU MARDI 19 FEVRIER 2019

\*\*\*\*\*

QUESTION N° 2

OBJET : EXERCICE 2018 – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DU RESULTAT

RAPPORTEUR : Michel HERMANT

Le Comité Syndical, délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur Michel HERMANT, Vice-Président, du Syndicat Mixte de Flandre Morinie, après d'être fait présenter le Compte de Gestion dressé par le Comptable, visé et certifié par l'Ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° lui donne acte de la présentation du Compte Administratif 2018, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 130 229.20	2 855 830.93		725 601.73	
Opérations de l'exercice	7 818 426.14	11 056 862.67	3 256 759.30	2 892 444.26		2 874 121.49
TOTAUX	7 818 426.14	13 187 091.87	6 112 590.23	2 892 444.26	725 601.73	2 874 121.49
Résultat de clôture		5 368 665.73	3 220 145.97			2 148 519.76

Besoin de financement : 3 220 145.97

Excédent de financement :

Report de crédit dépenses : 2 409 652.00

Reste à réaliser Recettes : 1 500 000.00

Besoin total de financement : 4 129 797.97

Excédent total de financement :

2° Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'Exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le Compte de Gestion dressé par le Comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5° Décide d'affecter la somme de 4 129 797.97 € à l'article 1068 excédent de fonctionnement capitalisé et de reporter le solde soit 1 238 867.76 € à l'article 002- excédent de fonctionnement reporté du Budget 2019.

M. Decoster, en sa qualité de Président, ayant quitté la séance, le Comité Syndical, à l'unanimité, a adopté le Compte Administratif, le Compte de Gestion et l'affectation des résultats de l'Exercice 2018.

Le Président

